

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

RAPPORT

DE L'ANNEE 2020



TABLE DES MATIÈRES

EDITO DU PRESIDENT	4
1. RAPPORT MORAL	5
1.1. PREAMBULE.....	5
1.2. ROLE INSTITUTIONNEL.....	5
1.3. DISPOSITIF COVID-19	5
1.4. ANIMATION DU RÉSEAU ET COMMUNICATION	7
1.4.1. RENCONTRES ET WEBINAIRES	7
1.4.2. FIDELISATION	8
1.4.3. THEMATIQUES SPECIFIQUES.....	8
1.5. INTERVENTIONS DU MEDEF 93+94 POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS	10
1.6. PARTICIPATION ET IMPLICATION SUR LE TERRITOIRE.....	10
1.7. MANDATS PATRONAUX	12
1.7.1. APPELS A CANDIDATURES.....	12
1.7.2. FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX	12
1.8. LA CELLULE EMPLOI FORMATION ET HANDICAP DU MEDEF 93+94	12
1.9. LES SOUBRESAUTS DE 2020.....	13
1.10. LE CALCUL DE L'AUDIENCE PATRONALE EN 2020.....	13
2. LES FILIALES DU MEDEF DE L'EST PARISIEN	14
2.1. UPIEX : L'ACTION SOCIALE AVEC NOTRE SERVICE SOCIAL INTERENTREPRISES.....	14
2.2. LE CLUB FOCH.....	15
2.3. ASSOCIATION ADES.....	16
2.4. IMPACT DE LA CRISE COVID-19.....	17
3. GOUVERNANCE DE NOTRE ORGANISATION PATRONALE	18
3.1. FONCTIONS STATUTAIRES.....	18
3.1.1. LE PRÉSIDENT.....	18
3.1.2. VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT-DÉLÉGUÉ	18
3.1.3. TRÉSORIER	18
3.1.4. SECRÉTAIRE.....	19
3.2. FONCTIONS DE REPRESENTATION	19
3.2.1. VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA SEINE-SAINT-DENIS.....	19
3.2.2. VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DU VAL-DE-MARNE	19
3.3. FONCTIONS DE DIRECTION ET DE GESTION	19

3.4.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	20
3.4.1.	COLLÈGE DES ENTREPRISES	20
3.4.2.	COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	20
3.4.3.	COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS	20
3.5.	DELEGATIONS PARTICULIÈRES	21
3.5.1.	COMITÉ FINANCIER	21
3.5.2.	DÉLÉGATIONS	21
4.	QUELQUES PERSPECTIVES 2021	21
5.	GRANDS ENJEUX 2021, 2022 ET 2023	22
6.	RAPPORT FINANCIER	23
6.1.	COMPTE DE RESULTAT 2020	23
6.1.1.	LES PRODUITS	23
6.1.2.	LES CHARGES D'EXPLOITATION	23
6.1.3.	LES RÉSULTATS	24
6.2.	LE BILAN 2020	25
6.2.1.	A L'ACTIF	25
6.2.2.	AU PASSIF	25
6.3.	CERTIFICATION DES COMPTES 2020	25
6.4.	COMPTES AGRÉGÉS	25
6.5.	BUDGET 2021	27
7.	COMPTES DE L'EXERCICE 2020	28
8.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	49
9.	PARTENAIRES DU MEDEF DE L'EST PARISIEN	55

EDITO DU PRESIDENT



Chers membres du Medef de l'Est Parisien,

Les terribles épreuves que nous avons traversées en 2020 ont éprouvé nos capacités de résistance et de résilience. C'est ensemble, et au prix d'efforts considérables, que nous avons réussi à traverser la tempête. Soutien aux entreprises, accompagnement des difficultés, reprise des activités et des investissements, mobilisation des énergies privées, publiques et associatives : nous avons su relever tous les défis ensemble.

Le travail est loin d'être terminé : beaucoup d'entreprises méritent encore toute notre vigilance et le déploiement du plan de relance nécessite une implication forte de notre Medef et des fédérations professionnelles. Mais c'est unis et solidaires que nous regardons aujourd'hui vers l'avant.

Grâce à votre mobilisation, notre Medef territorial est en effet entré dans une nouvelle ère. L'équipe renouvelée que j'ai l'honneur de présider porte l'ambition de la renaissance de notre territoire, qui est avant tout un territoire d'avenir. L'Est Parisien peut désormais s'appuyer sur un Medef plus fort, plus influent et plus respecté, un Medef à la hauteur de vos attentes. Adhérents, élus, permanents et mandataires : tous sont résolument engagés dans ce travail collectif au service de notre organisation, de notre territoire et de nos ambitions communes.

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont directement ou indirectement contribué à reconstruire la puissance de notre organisation : c'est notre première victoire. En 2021, alors que nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel, cette transition que vous appelez de vos vœux sera achevée et c'est grâce à vous que nous pouvons à nouveau regarder l'avenir avec confiance et envisager de nouvelles victoires.



Bastien BRUNIS
Président

1. RAPPORT MORAL

1.1. PREAMBULE

L'activité du MEDEF de l'Est Parisien, au cours de l'exercice 2020 a été conforme à l'objet social et aux missions (article 5 de ses statuts) de l'Association malgré toutes les difficultés liées à la crise COVID-19. Cette année de crise a été l'occasion pour notre organisation patronale de renforcer ses liens avec les acteurs institutionnels et locaux.

1.2. ROLE INSTITUTIONNEL

En qualité d'organisation patronale territoriale, notre Association est partie prenante de toutes les instances de discussion et de dialogue avec les différentes administrations déconcentrées de l'État sur le territoire. A ce titre, nous alertons régulièrement les autorités, notamment préfectorales, de toutes les problématiques ou cas particuliers que peuvent rencontrer nos adhérents et cherchons ensemble des solutions.

Nous sommes notamment les interlocuteurs naturels et légitimes des préfets, sous-préfets à la relance, CODEFI départementaux (Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises), chambres de commerce et d'industrie, URSSAF, DDFIP, DRIEETS (ex. DIRECCTE), Banque de France, etc.

1.3. DISPOSITIF COVID-19

La crise sanitaire liée au Coronavirus a suscité une importante communication auprès des adhérents du MEDEF 93+94. Les thèmes abordés par nos communiqués se sont portés sur l'activité partielle, le prêt rebond, les arrêts de travail, la garde d'enfants, l'URSSAF, les DSN, les PGE & dispositifs de soutien, la BPI, la fiscalité, les salaires, les tribunaux de commerce, les prises en charge, la sécurisation & la protection des salariés, le report des cotisations sociales, les assouplissements fiscaux, les aides de la région, la DGFIP, les frais professionnels, Ameli, la réglementation des déplacements, le chômage partiel, le télétravail, la reprise....

Le MEDEF 93+94 avec le concours des administrations, de la DRIEETS, des organismes bancaires, des organismes d'état et de tous les acteurs locaux a joué un rôle de facilitateur pour le compte des adhérents.

Les permanents et administrateurs du MEDEF 93+94 ont œuvré activement pour connaître les besoins des entrepreneurs et pour faciliter leurs démarches. Des webinaires (séminaires dont

les participants communiquent à distance via Internet) ont également permis de soutenir les adhérents durant cette période particulièrement délicate. De plus, le recensement des entreprises susceptibles de fournir des EPI (Équipement de Protection Individuelle) a été mis en place afin de pouvoir équiper, faciliter la liaison ou encore distribuer ces fournitures aux PME de notre territoire. Le site du MEDEF 93+94 a publié toutes les indications, instructions et éléments de connaissance susceptibles d'être utiles aux chefs d'entreprises de nos deux départements. Un récapitulatif des fiches métiers réactualisé chaque semaine (publiées par le Ministère du Travail) a été diffusé aux adhérents, au réseau et instances concernés.

En tout état de cause, l'Association n'a sollicité aucune aide financière durant ou à cause de cette crise COVID-19.

Le MEDEF 93+94 remercie encore une fois particulièrement les entreprises du territoire qui, pendant la première phase de cette crise sanitaire, ont réalisé des dons à destination du personnel hospitalier, médecins, centres de consultations, EPHAD...

- A TABLE
- CHÂTEAUFORM
- CLOUP
- CPI GLOBAL
- COLOPLAST
- DEHON
- DES-CAS
- DELTA PROCESS
- DGSI
- ESSILOR
- FESTO
- FOODING STREET
- GE POWER
- INSTITUT BEAUTE DES LILAS
- LA BARBIERE DE PARIS
- LA BOITE NOIRE
- LANJI
- LAVANGARDE
- RATHEAU
- RESTAUTRAITEUR
- RUMI
- SEPTODONT
- SCALP
- SCORS RAVION
- VSM IMPAVIDE

Leurs contributions en matériel, équipement (EPI), alimentaire, offres de logement, ouverture de cagnottes, coupes de cheveux ou encore les propositions de la part de collaborateurs de faire partie de la réserve sanitaire... ont apporté un réel soutien aux professions particulièrement exposées par cette pandémie.

1.4. ANIMATION DU RÉSEAU ET COMMUNICATION

1.4.1. RENCONTRES ET WEBINAIRES

Compte-tenu du contexte sanitaire, notre organisation patronale a donc dû s'adapter et proposer l'essentiel de ses animations sous format dématérialisé (liste non-exhaustive) :

- 21/01/2020 : Loi de finance et loi de financement de la sécurité sociale (avec FIDAL)
- 28/01/2020 : Cérémonie des vœux du MEDEF de l'Est Parisien au musée de l'Air
- 04/02/2020 : Réforme de la formation professionnelle et entretien professionnel : bilan 2019, focus 2020 (AKTO - Réseau OPCALIA)
- 07/04/2020 : Le Tribunal de commerce peut vous aider ? – session Val de Marne
- 09/04/2020 : Activité partielle : de la création du compte à la demande d'indemnisation
- 14/04/2020 : Le Tribunal de commerce peut vous aider ? – session Seine Saint Denis
- 16/04/2020 : Spécial Coronavirus : financement des entreprises
- 17/04/2020 : COVID-19 : Comment établir la paie des salariés en activité partielle ?
- 23/04/2020 : Activité partielle et relations du travail : intervention de la DIRECCTE IDF
- 25/02/2020 : Présentation des actions, des réformes et dispositifs d'aides à l'embauche
- 24/04/2020 : Covid-19 : Quels impacts sur les loyers et contrats commerciaux ?
- 28/04/2020 : Protection individuelle de vos salariés, décryptage
- 29/04/2020 : Formation à distance pendant la crise du COVID-19
- 07/05/2020 : « Je reprends, tu reprends, nous reprenons... » ou comment reprendre l'activité ?
- 07/05/2020 : Déconfinement : le défi de la reprise !
- 11/05/2020 : Nos déplacements face au déconfinement- intervention de la RATP et de la SNCF Transilien
- 19/05/2020 : Le télétravail, comment ça marche ?
- 26/05/2020 : Les clés de l'organisation du télétravail
- 04/06/2020 : les licenciements économiques ... s'il faut en passer par là, comment s'y prendre ?
- 11/06/2020 : Le contrôle de l'activité partielle : Comment se préparer ?
- 12/06/2020 : Décryptage des aides régionales aux entreprises
- 19/06/2020 : Décryptage de l'actualité juridique
- 26/06/2020 : Évolution du dispositif d'activité partielle : la DIRECCTE IDF est au RDV !
- 26/08/2020 : REF – Université d'été du MEDEF à Longchamps
- 27/08/2020 : REF – Université d'été du MEDEF à Longchamps
- 17/09/2020 : Nouveau protocole sanitaire en entreprise : Modalités de mise en œuvre
- 21/09/2020 : Plan France Relance : décryptage des mesures par la DIRECCTE IDF

- 30/09/2020 : Comment faire de votre document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) un levier de performance économique et sociale ?
- 20/10/2020 : Plan de relance : Accompagnement et aides financières pour l'embauche de travailleurs handicapés
- 13/10/2020 : La retraite du dirigeant
- 17/11/2020 : Assemblée générale du MEDEF de l'Est Parisien
- 02/12/2020 : France Relance, des solutions pour rebondir
- 04/12/2020 : Confinement, quelle actualité ?
- 16/12/2020 : la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, un an plus tard : de la théorie à la mise en pratique

1.4.2. FIDELISATION

Au-delà de l'animation générale du réseau d'adhérents, nos équipes s'enquêtent au quotidien auprès de la quasi-totalité des adhérents chaque année de leurs besoins, de leur moral et de leurs perspectives. C'est plus de 1.000 contacts qui sont réalisés annuellement par nos équipes de fidélisation. Les permanents et administrateurs du MEDEF 93+94 ont œuvré activement pour connaître les besoins des entrepreneurs et pour faciliter leurs démarches durant toute l'année 2020.

Le MEDEF 93+94 a joué un rôle essentiel de facilitateur pour le compte de ses adhérents étant en lien avec les préfetures, Direccte, les DGFIP, les banques, les Présidents des Tribunaux de Commerce de Bobigny et de Créteil, et autres acteurs essentiels du territoire.

1.4.3. THEMATIQUES SPECIFIQUES

Durant l'année 2020, le MEDEF 93+94 a relayé à destination des adhérents des informations sur les thèmes suivants :

- Loi de finances et loi de financement de la sécurité sociale 2020 : Les nouveautés à retenir
- L'État aide les entreprises fragilisées par les mouvements sociaux
- Terminal 4 : Rencontres PME - TPE – ETI
- Municipales 2020 : Entreprises, participez au débat !
- Appel aux entrepreneurs du territoire : Sensibilisons les futurs élus ! #Municipales2020
- Concurrence, corruption et trafic d'influence : deux guides indispensables
- Club handicap 94 avec Cap Emploi et l'Agefiph.
- Coup de pouce à l'alternance

En parallèle, le MEDEF 93+94 a publié sur son site internet toutes les indications, instructions et éléments de connaissance susceptibles d'être utiles aux chefs d'entreprises de nos deux départements :

- Derniers développements
- Chefs d'entreprise, le ministère de l'Économie est à vos côtés
- AP nouvelle version, Protection des salariés, URSSAF...
- Ordonnance, Urssaf, Tribunal de commerce...
- Masques, cybermenaces et Télétravail, Urssaf
- Activité partielle, sécurisation...
- Prêt garanti état, Crédit IS, arrêt garde d'enfants...
- Frais professionnels, indemnités, rupture...
- Paiement salaire, DG FIP, Tribunaux de commerce, prise en charge arrêt de travail...
- Prime exceptionnelle : assouplissement des conditions d'exonération sociale et fiscale de la prime de pouvoir d'achat
- Urssaf : L'accompagnement des entreprises
- Les assureurs se mobilisent et annoncent de nouvelles mesures exceptionnelles
- Fiscalité, Dividende : assouplissements fiscaux
- Activité Partielle, Nouvelles aides de la Région, Masques
- Coronavirus : Activité partielle, fonds de solidarité, Entreprises exportatrices...
- Appel aux dons pour les centres de santé du territoire
- Activité partielle, Urssaf, PGE, Protection, TC...
- Le Medef 93+94 vous propose un service social gratuit durant la période de confinement
- TVA, Suspension des délais, apprentissage...
- Covid-19 et rupture conventionnelle
- Covid-19 Activité partielle, traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés
- Délais de réalisation des visites et examens médicaux
- Lancement du dispositif de réassurance publique des risques d'assurance-crédit ;
- Afnor : Plateforme solidaire masques barrières...
- Coronavirus : Urssaf, Activité Partielle
- Activité Partielle, Apprentissage et autres mesures économiques et sanitaires
- Point au 11/09/2020 sur les mesures de prévention en entreprises et conduite à tenir en cas de suspicion de Covid 19

1.5. INTERVENTIONS DU MEDEF 93+94 POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS

Notre organisation patronale a réalisé plus de 2.500 consultations, pour 90% d'ordre juridique et social avec comme principales préoccupations, évidemment, l'ensemble des dispositifs liés à la crise COVID-19, l'activité partielle, prêt garanti par l'Etat, exonération de charges, le télétravail, le protocole sanitaire, etc.

Nous traitons au quotidien de manière totalement gratuite et confidentielle les demandes particulières de nos adhérents, que ce soit au point de vue du conseil juridique et social ou de dossiers administratifs plus épineux nécessitant des interventions auprès des administrations.

1.6. PARTICIPATION ET IMPLICATION SUR LE TERRITOIRE

Le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a continué de renforcer sa présence territoriale et à s'engager dans des actions et/ou des commissions dans l'intérêt des entreprises.

Localement, le MEDEF 93+94 s'est engagé sur de nombreux sujets tels que :

- Le Handicap
- Le rapprochement Ecoles-Entreprises
- Aide à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi
- L'apprentissage
- La formation

et est partenaire de nombreux acteurs locaux sur le territoire :

- Le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires)
- L'APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)
- L'association FACE (le réseau des entreprises socialement responsables de la Seine-Saint-Denis)
- Le Conseil Emploi Développement (prêt des locaux du MEDEF 93+94 situé à Rungis pendant 5 mois)
- La Fondation Mozaïk RH, plan 1000 jeunes
- JOB IRL
- EMA
- Red Star

Le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a développé sa participation à diverses actions territoriales telles que :

- L'incubateur des réfugiés en partenariat avec Generali et BNP Paribas sur Montreuil destiné à accompagner des réfugiés porteurs de projet
- Le lancement de la plateforme « Entreprises 2024 » du MEDEF, destinée à fédérer la communauté économique mobilisée autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- La semaine École-Entreprises avec visites de sociétés de différentes tailles
- La fête des Métiers et de l'alternance
- Le label Empli'tude sur le territoire d'Est Ensemble
- La contribution au grand débat national
- L'éligibilité au fond de revitalisation du territoire

A ces actions s'ajoutent, les contacts avec les représentants des institutions locales :

- Rencontres avec les Président des Tribunaux de Commerce de Bobigny et de Créteil ;
- Entrevues avec les Préfets des deux départements ;
- Réunions et entretiens avec les DIRECCTE de Seine Saint Denis et du Val de Marne ;
- Réunion avec la DGFIP ;
- Présence de députés lors de manifestations organisées par le MEDEF 93+94 sur le handicap.

Le MEDEF 93+94 a renforcé ses liens avec différents groupes de travail comme VITAWIN, HUB Francilien, le PRITH, le PTSM, les Établissements Publics Territoriaux, CBE 94, IAE, et différentes commissions CDAPH, CODEI, Clubs Handicap, AGEFIPH... et plus largement tous les corps intermédiaires et acteurs institutionnels, économiques et influents des deux départements : Pôle-Emploi, Cap Emploi, ARCA, FACE, CRP Paul Guinot, les missions locales, l'éducation nationale, les mairies, CCI... ainsi que ceux liés à la formation : OPCO, OF, CFA, PMSMP, Alternance, POE/AFPR et Passerelles...

Sans oublier l'élan de solidarité pour Notre-Dame-de-Paris et la participation à différents forums/salons emploi.

1.7. MANDATS PATRONAUX

1.7.1. APPELS A CANDIDATURES

L'année 2020 a été riche en appel à candidatures :

- Assesseur au pôle de contentieux social du TGI de Créteil et de Bobigny
- Conseil supérieur de la Prud'homie
- Conseillers prud'hommes : désignations complémentaires en octobre et prolongation des mandats en cours (et prolongation des mandats des membres des CPRI)
- Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail
- Conseil d'administration de l'ACOSS
- Conseil d'administration de la Foncière de Transformation de Bureaux en Logements (dénomination provisoire)
- Renouvellement des mandats au Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP)
- Cour nationale de l'incapacité et de la tarification de l'assurance des accidents du travail (CNITAAT)
- APEC
- ANACT
- AGS
- CTIP
- Fédération AGIRC-ARRCO
- UNEDIC
- Conseil d'administration de la Foncière de Transformation de Bureaux en Logements (dénomination provisoire)

1.7.2. FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX

Malgré le confinement et l'absence de formation en présentiel, le MEDEF de l'Est Parisien a néanmoins poursuivi l'organisation de sessions de formations de ses conseillers prud'hommes employeurs des trois conseils (Bobigny, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges) au-travers de formations distancielles.

1.8. LA CELLULE EMPLOI FORMATION ET HANDICAP DU MEDEF 93+94

La cellule emploi a, comme l'année dernière, identifié les entreprises en quête d'alternants ou stagiaires. Des envois électroniques pour des profils de stages, alternance et emploi ont été générés à destination des adhérents.

Plusieurs entreprises de notre territoire ont été accompagnées dans leur processus de recrutement : mise en relation avec des candidats, information sur les dispositifs d'aides, promotion des Emplois Francs, de l'alternance et de la formation, etc.

Notre participation à la fête de l'alternance où plus d'une centaine de CV ont été recueillis et proposés à l'ensemble des Entreprises.

1.9. LES SOUBRESAUTS DE 2020

L'année 2020 a vu naître au sein de notre association une scission entre putschistes et légitimistes concernant la présidence de notre organisation patronale pour le mandat 2020-2022, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant en 2023 les comptes de l'exercice 2022.

Ces querelles se sont achevées avec l'élection en assemblée générale le 17 novembre 2020 de Monsieur Bastien BRUNIS, avec 96,1% de voix des adhérents et l'élection du nouveau Conseil d'Administration dans la foulée de l'élection du nouveau Président.

Le 23 novembre 2020, le Conseil d'Administration nouvellement composé s'est donc réuni pour examiner les suites à donner aux procédures de radiation initiées par l'ancien Président en exercice.

C'est donc souverainement et connaissance prise de l'ensemble des éléments que le Conseil d'Administration a décidé – à l'unanimité – l'exclusion de douze (12) adhérents à l'origine des querelles intestines sans qu'aucun d'eux, pourtant préalablement convoqués à présenter leur défense, n'ait souhaité déférer à la possibilité qui était la leur de se faire entendre.

Une procédure civile devant le Tribunal de Grande Instance de Créteil ainsi qu'une plainte pénale, toujours en instruction, sont en cours afin d'éclaircir les rôles et responsabilités de chaque protagoniste ainsi que les conditions et objectifs de ce mouvement. En tout état de cause, ce mouvement a cependant coûté quelques dizaines de milliers d'euros d'honoraires d'avocat, d'huissier et de frais de justice ayant fait chuter le bénéfice de l'année 2020.

1.10. LE CALCUL DE L'AUDIENCE PATRONALE EN 2020

En fin d'année 2020 a été réalisé au niveau national les opérations qualitatives et quantitatives de calcul d'audience de chaque organisation patronale. A ce titre, chaque fédération professionnelle, chaque syndicat professionnel ainsi que chaque organisation patronale

territoriale ont fait l'effort de se compter. Le résultat de cette mesure d'audience déterminera donc pour le prochain cycle de paritarisme l'équilibre des forces entre organisations patronales.

Actuellement, la règle d'équilibre est de 6/3/1, à savoir 60% de sièges pour le MEDEF, 30% pour la CPME et 10% pour l'U2P.

Après audit de nos Commissaires aux Comptes, le MEDEF de l'Est Parisien revendiquait au 31 décembre 2020 les chiffres suivants, faisant de lui l'une des principales organisations patronales de France :

- 1.087 adhérents (entreprises ou établissements) représentés ;
- 250.480 salariés représentés.

Étant précisé que seuls les adhérents à jour de cotisation au moment du décompte pouvaient être enregistrés au titre du calcul de l'audience patronale. Cette mission de calcul du poids de l'audience patronale a été réalisée sous le contrôle de notre Commissaire aux Comptes.

2. LES FILIALES DU MEDEF DE L'EST PARISIEN

2.1. UPIEX : L'ACTION SOCIALE AVEC NOTRE SERVICE SOCIAL INTERENTREPRISES

Notre organisation patronale propose depuis 1955 un service social interentreprises via sa filiale, l'UPIEX, détenue à 100% par le MEDEF de l'Est Parisien. Cette filiale propose à ses clients, principalement des entreprises de plus de 250 salariés, d'assurer l'accompagnement psychosocial de ses salariés. Ces prestations sont assurées par des assistantes sociales et assistants sociaux, diplômé(e)s d'État, soumises au secret professionnel défini à l'article L.226-16 du Code Pénal.

L'année 2020 a été extrêmement compliquée pour l'UPIEX, tant du point de vue opérationnel que du point de vue ressources humaines. La société a perdu nombre de contrats au cours de l'année 2020 en raison notamment de la désorganisation des vacances (présentiel/distanciel) et au départ de deux assistants de service social.

Malgré cela, l'UPIEX a réalisé sa meilleure année, tant en termes de chiffre d'affaires que de résultat, depuis 2004 au moins avec 412.020,13 € de produits d'exploitation pour un résultat courant de 125.868,22 € et un bénéfice de 101.599,22 € et ce, grâce notamment à la mise en place d'un système hybride et souple de mobilisation de ressources.

2.2. LE CLUB FOCH

Pour mémoire, le Club Foch est la filiale à 99,99% du MEDEF de l'Est Parisien qui détient la propriété de l'immeuble de Vincennes.

Conformément au contrat de concession d'exploitation, les sociétés Lucky Staff puis Stider nous ont déclaré – sans que nous ne puissions vérifier en raison du refus opposé par l'exploitant - les chiffres d'affaires suivants au titre de l'exploitation du Club Foch :

- En 2018, pour 508 571,12€ € HT dans les comptes de Lucky Staff ;
- En 2019, pour 88 735,34€ HT dans les comptes de Lucky Staff + 643 400,87€ HT dans les comptes de STIDER, soit un total de 732.136,12 € HT ;
- En 2020, chiffre d'affaires non communiqué.

Outre les difficultés rencontrées l'année dernière avec le dirigeant de Stider/Lucky Staff, également (ancien) administrateur du MEDEF de l'Est Parisien, qui ont mené à l'exclusion de ce dernier de notre organisation patronale, il apparaît que cette même société met aujourd'hui le Club Foch dans une grande difficulté.

En effet, malgré toutes les aides consenties aux restaurateurs pendant la crise COVID (PGE, fonds de solidarité, etc.) et bien qu'il ait été administrateur du MEDEF jusqu'en novembre 2020, le concessionnaire du restaurant du Club Foch ne s'est pas acquitté de son indemnité d'occupation et ce, depuis avril 2020.

Constatant l'absence de tout paiement depuis plusieurs mois, malgré différentes relances, le Président du Club Foch a donc décidé de mettre fin au contrat de concession d'exploitation à l'issue du terme contractuel à savoir le 30 juin 2021.

Constatant également d'une part, le défaut d'entretien flagrant des locaux et, d'autre part, le déménagement quasi-immédiat postérieurement à la réception du courrier mettant fin à son préavis de l'essentiel de ce qui composait le restaurant, il a été décidé de mettre fin par anticipation à son préavis afin de pouvoir juridiquement reprendre possession de l'ensemble des locaux et mener des travaux d'urgence d'entretien et de rénovation nécessaires auxquels a manqué l'exploitant.

Le préavis dudit contrat s'est donc arrêté le 3 mai 2021.

Avant même cette date, l'ancien exploitant revendiquait – malgré une dette à l'égard du Club Foch d'un montant de 77.502,47 € et le non-respect du conditionnement des aides

gouvernementales au paiement en temps et en heures des fournisseurs – un dédommagement de 440.000 €, soit un montant équivalent à 180% des indemnités d'occupation payées par lui depuis le début du contrat. Bien évidemment, le Club Foch conteste cette interprétation trompeuse du contrat d'exploitation qui les liait.

Pour mémoire, le Club Foch avait concédé une concession d'exploitation renouvelable annuellement excluant toute application d'une quelconque forme de propriété commerciale relevant des baux commerciaux. En contrepartie, le concessionnaire se voyait appliquer des indemnités d'occupation d'un montant symbolique tout en ayant, en contrepartie, la charge de l'entretien et de la maintenance de l'ensemble du bâtiment, ce dont il ne s'est manifestement pas occupé, laissant par exemple le bâtiment et les autres locataires de l'immeuble (les salariés du MEDEF) sans chauffage ni eau chaude durant tout l'hiver.

Le traitement comptable de l'absence de paiement du concessionnaire du montant de ses indemnités d'occupation aboutit – au titre du principe de précaution comptable - à enregistrer une perte de 21.207,02 € au titre de l'exercice 2020. Le Club Foch fera évidemment tout son possible pour recouvrer les sommes dues, à savoir 77.502,47 € à la date d'établissement de ce rapport.

Avant d'envisager une quelconque reprise d'activité, des travaux de remise en état et de rénovation du bâtiment doivent être envisagés.

2.3. ASSOCIATION ADES

L'ADES était une association qui s'efforçait de rendre employable les personnes « éloignées » de l'emploi, en partant du besoin de l'entreprise. En 2019, l'ADES a subi un fort déclin de ses actions financées par les contrats de villes, dans les secteurs d'activité en tension : la sécurité, le libre-service, agents d'entretien.. Ce manque d'activité a contribué à la cessation de cette entité.

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale de l'an dernier, les opérations de dissolution de l'association ADES, décidée le 12 décembre 2019, ont été achevées fin 2020.

2.4. IMPACT DE LA CRISE COVID-19

Notre organisation patronale a fait le choix de traverser la crise sans recourir aux aides disponibles. Notre association, plus que nos filiales, n'ont sollicité d'aide financière durant, pendant ou à cause de la COVID-19. Tous les chiffres qui vous sont présentés ci-après sont donc le strict reflet de la réalité économique et comptable de l'activité de notre association.

3. GOUVERNANCE DE NOTRE ORGANISATION PATRONALE

3.1. FONCTIONS STATUTAIRES

Les principales fonctions exécutives du MEDEF de l'Est Parisien sont assurées par les personnes suivantes :

3.1.1. LE PRÉSIDENT

Le Président du MEDEF de l'Est Parisien est Monsieur Bastien BRUNIS, Président de SOLICOM, société de conseil en influence d'intérêt général, basée à la Courneuve en Seine-Saint-Denis. Monsieur Bastien BRUNIS a été élu au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra en 2023.



3.1.2. VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT-DÉLÉGUÉ

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Franck RAIMBAULT en qualité de Président-délégué du MEDEF de l'Est Parisien. Monsieur Raimbault exerce les fonctions de Directeur Juridique Social chez AIR FRANCE. Monsieur Franck RAIMBAULT a été élu au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 25 juillet 2019. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2021 qui se tiendra en 2022.



3.1.3. TRÉSORIER

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Sébastien TREPS en qualité de Trésorier du MEDEF de l'Est Parisien. Expert-comptable et Commissaire aux Comptes, Sébastien TREPS est associé au sein du groupe SFC. Monsieur Sébastien TREPS a été élu au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra en 2023.



3.1.4. SECRÉTAIRE

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur François ACQUAVIVA en qualité de Secrétaire du MEDEF de l'Est Parisien. Adhérent historique et ancien Secrétaire de l'Association, Monsieur François ACQUAVIVA est le garant du bon fonctionnement statutaire de notre organisation. Monsieur François ACQUAVIVA a été élu au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra en 2023.



3.2. FONCTIONS DE REPRESENTATION

3.2.1. VICE-PRÉSIDENTE CHARGÉE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Conseil d'Administration a désigné Madame Nathalie AMASSE en qualité de Vice-Présidente plus particulièrement chargée de représenter le MEDEF de l'Est Parisien au sein du département de la Seine-Saint-Denis. Madame Nathalie AMASSE a été élue au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra en 2023.



3.2.2. VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DU VAL-DE-MARNE

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Benoît MONROCHE en qualité de Vice-Président plus particulièrement chargé de représenter le MEDEF de l'Est Parisien au sein du Val-de-Marne. Monsieur Benoît MONROCHE a été élu au suffrage universel par l'Assemblée Générale des adhérents le 17 novembre 2020. Son mandat de trois (3) ans s'achèvera avec l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2022 qui se tiendra en 2023.



3.3. FONCTIONS DE DIRECTION ET DE GESTION

Au quotidien, le MEDEF de l'Est Parisien est dirigé et animé par Sébastien VANNEROT, Délégué Général, qui assure la direction générale et la gestion de notre organisation patronale ainsi que des autres filiales de celle-ci, à savoir notamment le Club Foch et l'UPIEX. Salarié de l'Association, Sébastien VANNEROT travaille en étroite collaboration avec le Président Bastien BRUNIS et



l'ensemble du Conseil d'Administration. Il est le premier interlocuteur des adhérents du MEDEF de l'Est Parisien.

3.4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du MEDEF de l'Est Parisien est composé comme suit de manière exhaustive et dans l'ordre alphabétique :

3.4.1. COLLÈGE DES ENTREPRISES

Le Collège des Entreprises du Conseil d'Administration est ainsi composé :

- Monsieur François ACQUAVIVA (SFFEM), élu
- Madame Nathalie AMASSE (NOVOTEL Paris Est), élue
- Monsieur Marc AVRIL (MANPOWER), élu
- Monsieur Dominique BAYON (FOLIATEAM), élu
- Monsieur Malik BELKESSAM (RUSH TRANSPORTS), coopté
- Monsieur Youness BOURIMECH (BSG Multiservices), coopté
- Monsieur Bastien BRUNIS (SOLICOM), élu
- Monsieur Benoît HUVER (ORANGE), élu
- Madame Meriem KHALI-MALONE (Madame la Présidente), cooptée
- Monsieur Benoît MONROCHE (ANGERIS), élu
- Monsieur Franck RAIMBAULT (AIR FRANCE), élu
- Monsieur Frank RIBUOT (RANDSTAD), élu
- Madame Corinne THEVENIAU (ENEDIS), élue
- Monsieur Sébastien TREPS (Groupe SFC), élu
- Monsieur Sébastien ZECCA (AGEPARFI), élu

3.4.2. COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Le Collège des Personnalités Qualifiées du Conseil d'Administration est ainsi composé :

- Monsieur Franck DEVEUGHELE (CLEF JOB 1)
- Madame Sylvie LE MAUX (Fédération Française de l'Escrime)
- Madame Mariam KHATTAB (MOZAIK RH)

3.4.3. COLLÈGE DES FÉDÉRATIONS

Le Collège des Fédérations du Conseil d'Administration est ainsi composé :

- Monsieur Philippe SERVALLI (Fédération Française du Bâtiment), coopté.

3.5. DELEGATIONS PARTICULIERES

3.5.1. COMITÉ FINANCIER

Sont membres du Comité Financier :

- Monsieur Bastien BRUNIS, Président, membre de droit
- Monsieur Sébastien TREPS, Trésorier, membre de droit
- Madame Meriem KHALI-MALONE, désigné par le Conseil d'Administration
- Monsieur Malik BELKESSAM, désigné par le Conseil d'Administration.

3.5.2. DÉLÉGATIONS

Les membres du Conseil d'Administration disposant de délégations particulières sont les suivants, outre les membres de droit (Président, Trésorier et Secrétaire) :

- Président délégué : Franck RAIMBAULT
- Vice-Présidente déléguée à l'entrepreneuriat au féminin : Meriem KHALI-MALONE
- Vice-Présidente déléguée aux Jeux Olympiques : Sylvie LE MAUX
- Vice-Présidente déléguée à la mobilité : Corinne THEVENIAU
- Vice-Président délégué à l'industrie : Marc AVRIL
- Vice-Présidence déléguée aux entreprises en difficultés : Dominique BAYON
- Vice-Président délégué à l'entrepreneuriat dans les quartiers : Malik BELKESSAM
- Vice-Président délégué à l'inclusion : Benoît HUVER
- Vice-Président délégué aux métiers de la sécurité : Sébastien ZECCA

4. QUELQUES PERSPECTIVES 2021

Dans le prolongement de l'année 2020, le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien poursuit ses efforts en matière de fidélisation de ses adhérents et d'accroissement de son assise territoriale par une politique active de recrutement de nouveaux membres à laquelle nous appelons tous les adhérents à participer.

L'Assemblée Générale du 17 novembre 2020 qui a vu l'élection de Bastien BRUNIS comme Président a insufflé une nouvelle dynamique positive de notre organisation patronale sur le territoire qui s'est immédiatement ressenti auprès de l'ensemble de nos partenaires.

La « tournée de présentation » de la nouvelle équipe a permis de prendre et/ou de reprendre contact avec de nombreuses administrations ou institutionnels et, ainsi, renouer le contact qui s'était quelques fois distendu, notamment en raison de la crise sanitaire.

Les premiers mois de la nouvelle mandature ont permis ainsi la création d'APESA Seine-Saint-Denis (APESA = Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë), le lancement d'APESA Val-de-Marne, la relance du CIP 93 (CIP = Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises), le projet de création du CIP 94, le projet de signature de conventions de partenariat avec les CCI 93 et 94, la signature d'une convention de partenariat avec le ministère des Armées, etc.

5. GRANDS ENJEUX 2021, 2022 ET 2023

L'année 2021 est l'année des élections consulaires qui verra ainsi la composition des Chambres de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne renouvelée. Notre organisation patronale – en qualité de chef de file des listes d'union MEDEF/CPME, dites listes UNIPEC – a rigoureusement sélectionné les candidats qui souhaitent s'y présenter et compte sur votre soutien en masse pour faire de ces élections un vrai succès territorial.

L'autre enjeu majeur des années à venir est la procédure de renouvellement général de l'ensemble des mandats détenus par le MEDEF de l'Est Parisien au titre du paritarisme.

C'est ainsi que la moitié des 628 postes de conseillers prud'hommes des conseils des prud'hommes de Bobigny, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges seront à renouveler par les organisations patronales, sans compter le renouvellement des dizaines de mandats dits de gestion dans des instances paritaires telles que la CPAM, la CAF, les URSSAF, POLE EMPLOI, etc.

Si vous êtes intéressé par l'un des mandats à pourvoir, merci de vous signaler en nous écrivant à l'adresse suivante : mandats@medef9394.org

6. RAPPORT FINANCIER

6.1. COMPTE DE RESULTAT 2020

6.1.1. LES PRODUITS

Les principaux chiffres-clefs à retenir pour l'année 2020 sont les suivants :

- le total des cotisations s'élève à 1 269 335,75 € contre 1.307.436,74 € en 2019
- la baisse du montant des cotisations est compensée par une subvention à hauteur de 50.306,47 € du MEDEF IDF pour une activité d'intérêt général menée à la demande de la DRIETS IDF (ex. DIRECCTE IDF) ; action décidée en 2019 avant le début de la crise COVID ;
- le montant des reprises sur provisions est de 130.769,92 € en 2020 contre 41.271,91 € en 2019 grâce une forte action en recouvrement sur les cotisations impayées et des reprises de provisions ;
- les produits financiers et produits exceptionnels sont non significatifs.

A retenir : le total des produits d'exploitation a augmenté de près de 100.000 € entre 2019 et 2020 pour arriver à la somme de 1.450.756,75 €.

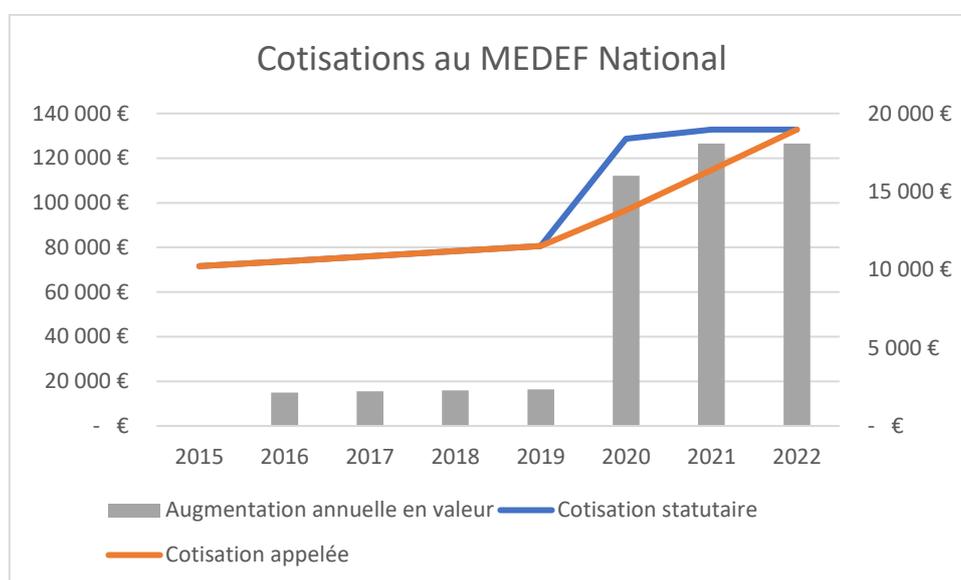
6.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les principaux chiffres-clefs à retenir pour l'année 2020 sont les suivants :

- Les charges d'exploitation ont augmenté de 400.000 € entre 2019 et 2020 ;
- Cette hausse s'explique par différents éléments contextuels :
 - une augmentation des cotisations du MEDEF National*
 - la comptabilisation en une seule fois de quatre années de facturation UNIPEC*
 - la mission de calcul du poids de l'audience patronale*
 - un changement de CRM dû à l'arrêt de Griotte*
 - le licenciement de l'ancienne déléguée générale
 - la provision pour risque liée au contentieux initié par l'ancienne déléguée générale*
 - l'embauche d'un apprenti à compter de juin 2020
 - un surcroît d'honoraires d'avocats, huissier et frais de justice en 2020*

- l'organisation d'une assemblée générale dématérialisée *
- la provision des créances irrécouvrables *
- l'embauche d'un nouveau délégué général.

Les dépenses tagguées par une astérisque (*) représentent un total cumulé de 360.000 €. Les autres postes de dépenses sont maîtrisés pour 2020 et le seront en 2021. En 2021, les cotisations du MEDEF National continueront à augmenter, la provision pour risque prud'homal sera également abondée et le montant des créances irrécouvrables sera probablement en augmentation.



6.1.3. LES RÉSULTATS

Malgré les difficultés de l'année 2020, tant sur le plan externe (crise COVID) qu'interne (crise de gouvernance de 2020), la gestion de l'organisation a été maîtrisée et le résultat d'exploitation est demeuré positif et ce, sans qu'une aide ne soit sollicitée.

Le résultat d'exploitation de 2020 est arrêté à la somme de 19.681,57 € pour un résultat courant avant impôts de 22.247,39 €, contre 320.541,55 € l'an passé.

6.2. LE BILAN 2020

6.2.1. A L'ACTIF

Les chiffres-clefs de l'actif du bilan sont les suivants :

- les immobilisations financières comprennent les participations financières dans l'UPIEX et le Club Foch à Vincennes (94), et demeurent quasiment identiques à hauteur de 509.323,46 € contre 509 270,26 € l'année dernière.
- la trésorerie de l'entité MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a très légèrement baissé : 2.344.538,82 € contre 2.371.695,32 € au 31 décembre 2019.

6.2.2. AU PASSIF

Les chiffres-clefs du passif du bilan sont les suivants :

- les fonds propres sont constitués d'un report à nouveau de 2.808.842,87 € et d'un résultat positif de 22.724,09 €.
- le total des provisions pour risques est de 130.000 €.

6.3. CERTIFICATION DES COMPTES 2020

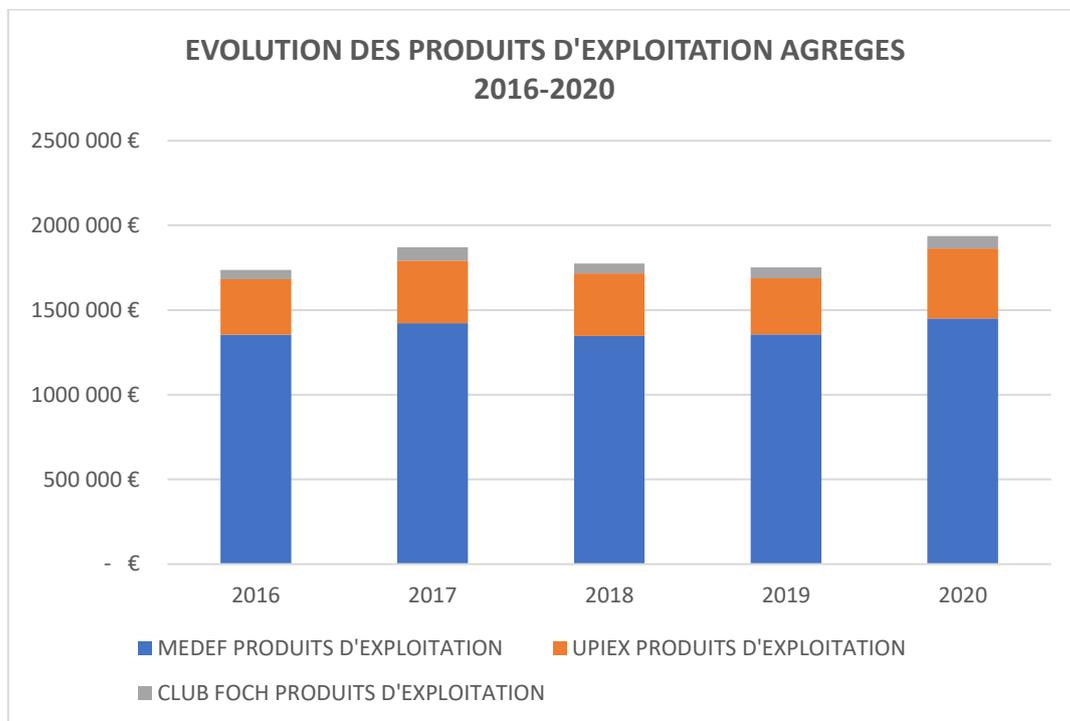
Le rapport des commissaires aux comptes conclut à la certification sans réserve des comptes 2020 de notre organisation patronale. Vous trouverez en annexe leur rapport.

6.4. COMPTES AGRÉGÉS

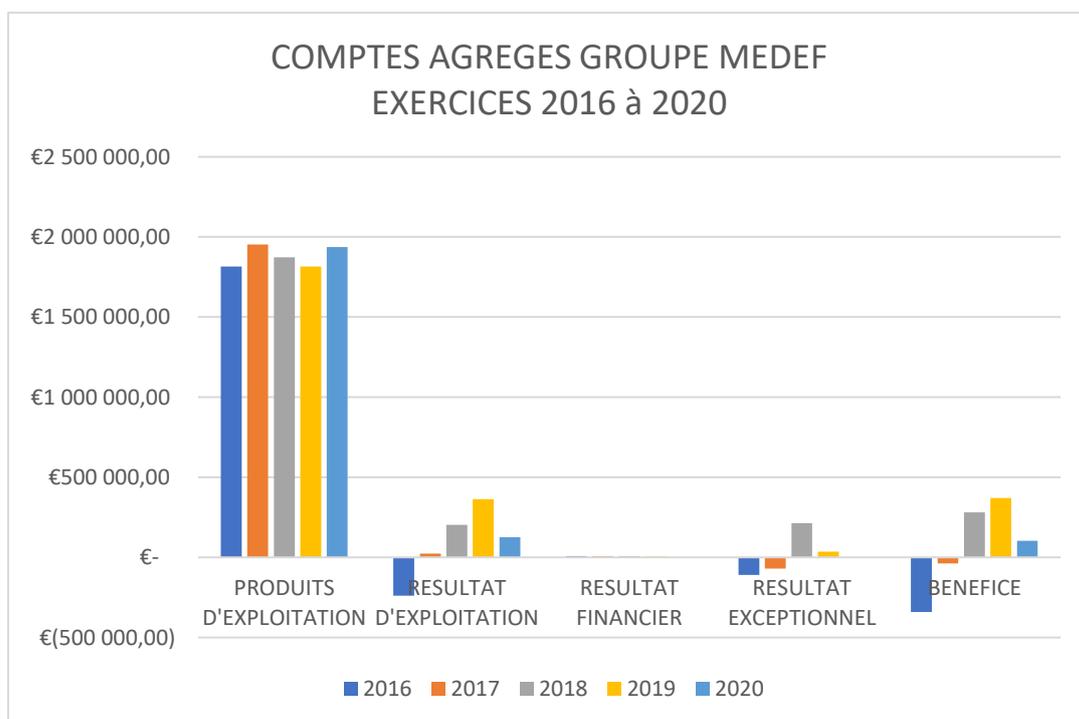
Les produits d'exploitation agrégés de l'ensemble des structures se monte à 1.937.324 € pour un résultat d'exploitation de 125.052 €. Le résultat d'exploitation agrégé provient pour l'essentiel de l'UPIEX, la perte du Club Foch étant compensée par le bénéfice du MEDEF 93+94. Le bénéfice après impôts sur les sociétés sur l'UPIEX et le Club Foch s'élève à 103.116 €.

CATEGORIE	MEDEF	UPIEX	CLUB FOCH	GROUPE
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 269 336 €	400 650 €	74 547 €	1 744 533 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 450 757 €	412 020 €	74 547 €	1 937 324 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 682 €	126 391 €	- 21 021 €	125 052 €
RESULTAT FINANCIER	2 566 €	- 523 €	- 210 €	1 832 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	477 €	- €	- €	477 €
BENEFICE	22 724 €	101 599 €	- 21 207 €	103 116 €

Sont présentés ci-après les montants des produits d'exploitation agrégés sur les quatre dernières années :



Sont présentés ci-après dans le détail les principaux chiffres agrégés sur les quatre dernières années :



6.5. BUDGET 2021

Vous est présenté ci-après pour approbation le budget 2021 tel qu'adopté par le Conseil d'Administration le 4 mars 2021, antérieurement à la sortie de crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le budget 2021 se veut relativement conservateur, les investissements importants étant reportés à 2022. Malgré cela, l'embauche d'une force commerciale est provisionnée pour septembre 2021 et une grande manifestation est envisagée juillet 2021.

Le budget 2021 en version « optimiste » a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration, à savoir : 1.264.013 € de chiffres d'affaires pour un résultat d'exploitation de 18.196 € et un bénéfice de 20.196 €, hors provision pour créances douteuses.

Nous espérons évidemment pouvoir dépasser largement ces objectifs.

7. COMPTES DE L'EXERCICE 2020

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			01/01/2019 au 31/12/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	31 858.95	20 825.95	11 033.00	
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	87 161.01	58 913.28	28 247.73	23 909.99
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées	23 550.60		23 550.60	23 550.60
Autres titres immobilisés	481 764.25		481 764.25	481 764.25
Prêts				
Autres	4 008.61		4 008.61	3 955.41
TOTAL (I)	628 343.42	79 739.23	548 604.19	533 180.25
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	303 111.38	47 172.94	255 938.44	84 627.78
Autres	65 995.11		65 995.11	89 907.67
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 344 538.82		2 344 538.82	2 371 695.32
Charges constatées d'avance (3)	14 539.22		14 539.22	20 481.06
TOTAL (II)	2 728 184.53	47 172.94	2 681 011.59	2 566 711.83
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 356 527.95	126 912.17	3 229 615.78	3 099 892.08
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	2 808 842.87	2 452 084.56
Excédent ou déficit de l'exercice	22 724.09	356 758.31
<i>Situation nette (sous total)</i>	2 831 566.96	2 808 842.87
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 831 566.96	2 808 842.87
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	130 000.00	50 000.00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	130 000.00	50 000.00
DETTES (I)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		20.94
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 932.64	61 024.81
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	128 592.12	112 581.45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 591.80	2 340.95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 932.26	65 081.06
TOTAL (IV)	268 048.82	241 049.21
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	3 229 615.78	3 099 892.08
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	268 048.82	241 049.21
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	1 269 335.75	1 307 436.74	-38 100.99	-2.91
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	50 306.47	7 743.58	42 562.89	549.65
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	130 769.92	41 271.91	89 498.01	216.85
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	344.61	83.66	260.95	311.92
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 450 756.75	1 356 535.89	94 220.86	6.95
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	443 396.96	349 437.34	93 959.62	26.89
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	36 212.87	25 337.66	10 875.21	42.92
Salaires et traitements	477 942.92	385 903.64	92 039.28	23.85
Charges sociales	216 783.16	191 992.64	24 790.52	12.91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	52 010.63	75 633.38	-23 622.75	-31.23
Dotations aux provisions	80 000.00		80 000.00	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	124 728.64	14 789.73	109 938.91	743.35
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 431 075.18	1 043 094.39	387 980.79	37.20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 681.57	313 441.50	-293 759.9	-93.72
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	523.22	1 502.06	-978.84	-65.17
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 042.60	5 597.99	-3 555.39	-63.51
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 565.82	7 100.05	-4 534.23	-63.86
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	2 565.82	7 100.05	-4 534.23	-63.86
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	22 247.39	320 541.55	-298 294.1	-93.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
Sur opérations de gestion	554.70	35 775.66	-35 220.96	-98.45
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	554.70	35 775.66	-35 220.96	-98.45
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	78.00	-640.84	718.84	112.17
Sur opérations en capital		199.74	-199.74	-100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	78.00	-441.10	519.10	117.68
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	476.70	36 216.76	-35 740.06	-98.68
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 453 877.27	1 399 411.60	54 465.67	3.89
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 431 153.18	1 042 653.29	388 499.89	37.26
EXCÉDENT OU DÉFICIT	22 724.09	356 758.31	-334 034.2	-93.63

SOMMAIRE ANNEXE COMPTABLE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	O		
ECARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	O		
LES EFFECTIFS	O		
RESSOURCES,			
VENTILATION DE L'IMPÔT,	O		
INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	O		
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 3 229 615.78 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 22 724.09 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/05/2021.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

En effet, l'organisation patronale, qui dispose d'un niveau de trésorerie suffisant, a fait le choix de traverser la crise sans recourir aux aides gouvernementales disponibles.

Aussi, une baisse du nombre d'adhésions a été constatée sur 2020 mais le niveau d'activité habituel a été maintenu.

Ainsi, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 15 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier de bureau	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances classées en douteux sont provisionnées à hauteur de 100%.

EVENEMENTS POSTERIEURS :

Néant

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	52 979		11 220
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			
Matériel de transport			74 989		
Matériel de bureau & info., mobilier				12 172	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	74 989		12 172
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		23 551		
	Autres titres immobilisés		481 764		
	Prêts et autres immobilisations financières		3 955		53
		TOTAL IV	509 270		53
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			637 238		23 445

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II		32 340	31 859	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.				
Matériel de transport				87 161		
Mat.bureau, info., mob.						
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			87 161	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			23 551		
	Autres titres immobilisés			481 764		
	Prêts & autres immob. financières			4 009		
		TOTAL IV			509 323	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				32 340	628 343	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		52 979		32 153	20 826
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	51 079	7 834		58 913
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		51 079	7 834		58 913
TOTAL GENERAL		104 058	7 834	32 153	79 739

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							

Total général non ventilé

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	50 000	80 342	342	130 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL II		50 000	80 342	342
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	43 210	43 989		87 199
	Autres provisions pour dépréciation	90 744	19 221	109 965	
TOTAL III		133 953	63 210	109 965	87 199
TOTAL GENERAL (I + II + III)		183 953	143 552	110 307	217 199
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		123 989	130 770	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	4 009		4 009	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	47 173	47 173		
	Autres créances clients	255 938	255 938		
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input type="text"/>				
	Personnel et comptes rattachés	1 144	1 144		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 118	1 118		
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	13 496	13 496	
	Divers				
	Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	50 237	50 237			
Charges constatées d'avance	14 539	14 539			
TOTAUX		387 654	383 646	4 009	
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
	- Créances représentatives de titres prêtés				
	- Prêts accordés en cours d'exercice				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	14 539
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	14 539

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	11 649
Autres créances	237
Disponibilités	2 033
TOTAL	13 920

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	2 452 084.56	356 758.31		2 808 842.87
Excédent ou déficit de l'exercice	356 758.31	22 724.09	356 758.31	22 724.09
TOTAUX	2 808 842.87	379 482.40	356 758.31	2 831 566.96

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Subventions reçues :

- convention de partenariat 2020 pour un montant de 43 890€

- subvention AGFPN 2020 (provision) pour un montant de 5 416,47€

Utilisation : Contribution à la promotion et au développement de l'emploi et de la formation professionnelle

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		113 933	113 933		
Personnel & comptes rattachés		52 247	52 247		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		71 677	71 677		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée					
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		4 668	4 668		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		4 592	4 592		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		20 932	20 932		
TOTAUX		268 049	268 049		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 932
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20 932

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 870
Dettes fiscales et sociales	83 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	106 836

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 50 856.00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Le montant des IFC est versé chez Malakoff Médéric.

La dette sociale calculée par leurs actuaires n'est pas totalement couverte.

Le montant du fond collectif s'élève à 36 848.93 euros

L'en cours de rendement s'élevait au 1er janvier 2020 à 36 665.60 euros

Aucun versement n'a été effectué en 2020. Aucune prestation n'a été versée en 2020.

Détail des versements :

Année 2008 : 26 066

Année 2009 : 7 750

Année 2010 : 13 000

Année 2011 : 17 215

Année 2012 : 16 299

Année 2013 : 1 885

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRANT THORNTON

29 RUE DU PONT

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	18 931	16 521
Total	18 931	16 521

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car elle conduirait à donner une information sur les rémunérations individuelles.

LES EFFECTIFS

Les données ci-après concernent "l'effectif moyen"

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	8.00	8.00
Ingénieurs et cadres	7.00	6.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1.00	2.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

8. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MEDEF 93 + 94 - Le MEDEF de l'Est Parisien

Association loi 1901
39 avenue Foch
94300 Vincennes

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de commissariat aux comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Medef 93+94, Le Medef de l'Est Parisien

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association **Medef 93+94, Le Medef de l'Est Parisien**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **MEDEF 93 + 94, LE MEDEF DE L'EST PARISIEN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 23 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Solange Aäche
Associée

9. PARTENAIRES DU MEDEF DE L'EST PARISIEN

Merci à nos partenaires pour leur participation et leur soutien à notre Assemblée Générale.



Merci à aux entreprises du territoire et adhérents pour leur participation et leur soutien à notre Assemblée Générale.

AIRFRANCE



NOVOTEL

HOTELS & RESORTS



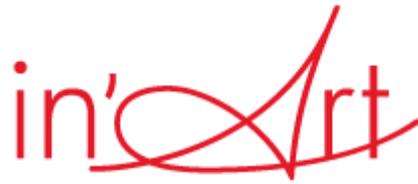
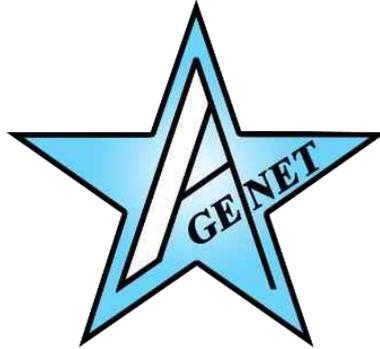
MBS
WS
MARIE BRIZARD
WINE & SPIRITS



MADAME LA PRÉSIDENTE

PARIS  1890

GALLIA





MEDEF 93+94
Le MEDEF de l'Est Parisien

MEDEF 93+94, LE MEDEF DE L'EST PARISIEN
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901
RCS CRETEIL 424 430 346 - RNA W931000594

39 AVENUE FOCH - CS 70034 - 94300 VINCENNES
TÉL. : 01 41 74 85 50 - E-MAIL : CONTACT@MEDEF9394.ORG
WWW.MEDEF9394.ORG